



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze mars deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, RIGAUD, GUERET, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Julien DELANNE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 8	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Demande de subventions et plan de financement sur le bâtiment Traces de Pas « mise en sécurité incendie »

Il est nécessaire d'installer un système de Sécurité Incendie (SSI) pour le bâtiment Traces de Pas. La délibération 2024-109, prise lors du Conseil municipal du 13 novembre 2024, faisait état des travaux concernant le SSI et du système de chauffage. Au vu des possibilités d'investissement de la collectivité, seul le SSI sera voté en 2025.

Le nouveau plan prévisionnel de financement se présente comme ceci :

BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
Travaux	70 000,00	Etat, DETR PVD	50%	46 512,50
Mission de Maîtrise d'œuvre	17 625,00	Etat, DSIL	30%	27 907,50
DAT + DTA	3 000,00			
Mission du Bureau de contrôle	1 200,00			
Mission du SPS	1 200,00	total subventions	80%	74 420,00
		autofinancement	20%	18 605,00
TOTAL	93 025,00	TOTAL		93 025,00

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le plan de financement et d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions possibles pour les travaux cités du bâtiment Traces de Pas.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf mars deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250318-2025-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 20 mars 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.